

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION



Échelle : 1/10 000ème
Arrêté le : 02/07/2015
Approuvé le :
Rendu exécutoire le :



Zone de préemption des espaces naturels sensibles

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématisique (ils sont signalés par //)